

---

## Tr: ANNULATIONS DES MARCHES ALIMENTAIRES

mardi 24 mars, 12:39

De : marches-en-provence@sfr.fr

A :

Madame, Monsieur Le Maire,

Suite aux dernières annonces, nous espérons que vous ferez les demandes d'autorisation dérogatoires au Préfet.

Nous regrettons cette décision qui enterre notre mode de distribution considéré depuis toujours comme d'utilité publique et satisfaisant à un approvisionnement essentiel pour la population. Ne laissant d'autre choix à nos concitoyens qu'un seul et unique mode de distribution hautement pathogène à notre point de vue.

Nous avons soumis hier au Préfet de Vaucluse (mail ci-dessous) des propositions permettant le maintien d'un approvisionnement à la population. En prenant contact par exemple avec les commerçants non sédentaires de votre commune. Ces derniers pouvant vous apporter soutien et solutions complémentaires.

Par exemple en mettant en place: –des points géographiques permettant d'organiser des services de livraison/retrait de commande  
– permettre des autorisations de vente au déballage sur des points fixes etc.

Nous vous invitons à prendre contact avec ces commerçants sur votre commune et nous restons bien sûr à votre disposition pour un accompagnement dans cette démarche si vous souhaitez nous associer à cette réflexion.

N'hésitez pas non plus à nous faire part des solutions et modes d'organisation que vous avez mis en place afin que nous puissions les relayer.

Cordialement

Dominique DAMIANO  
Président du SCMPVL  
0673419242

---

----- mail transféré -----

Envoyé: lundi 23 mars 2020 15:29

De : marches-en-provence@sfr.fr

A : "GAUME Bertrand PREF84"

Objet : ANNULATIONS DES MARCHES ALIMENTAIRES

Monsieur Le Préfet,

Malgré les arrêtés, circulaires Ministérielles et Préfectorales rappelant aux Maires la nécessité du maintien des marchés alimentaires, de nombreuses villes annulent en chaîne purement et simplement ce service de proximité et ce sans concertation. Ne laissant d'autre choix à la population que celui de s'approvisionner en grande distribution.

Malgré le dialogue établi avec les services de l'Etat avec une communication claire quant au maintien des marchés alimentaires ; en se conformant bien sûr scrupuleusement aux principes édictés; en revanche, en certains lieux, des marchés sont annulés sur demande de commandant de brigade (Iourmarin), et ailleurs (Gardanne), des clients venus s'approvisionner en produits de 1ère nécessité se sont vus refuser l'accès au marché par les gendarmes.

Les tournées habituelles des commerces non sédentaires s'étalent généralement sur 5 à 7 jours par semaine. Or, au vu des nombreuses annulations prises parfois brutalement, ces tournées se voient parfois réduites à 2 marchés dans les meilleurs cas, contraignant beaucoup de commerçants à jeter des denrées en grande quantité. Et si cette situation perdure, de nombreux commerces seront contraints de jeter l'éponge, sans alternative ni volonté clairement affichée de préserver cette offre. S'agissant en effet de denrées périssables, il ne leur est pas possible de moduler leur approvisionnement sans savoir demain quels marchés seront maintenus ou non.

Nous avons bien conscience des craintes des maires quant à la mise en oeuvre et le respect des gestes barrières. Toutefois, en cas d'annulation de marchés alimentaires, ces Maires refusant de satisfaire à ce mode d'approvisionnement, doivent mettre en oeuvre - avec bien sûr le soutien des commerçants non sédentaires de la ville et communes avoisinantes - le maintien de "zones d'approvisionnement d'urgence" en produits de 1ère nécessité.

Ainsi, l'offre alimentaire du marché pourrait être segmentée sur plusieurs jours (2 à 4 jours) au lieu d'une seule matinée.

Cela permettrait de diluer la clientèle avec: la mise en place d'un créneau horaire dédié s'étalant sur la journée.

un espace dédié

correspondant soit au périmètre habituel du marché soit un espace extérieur à déterminer

avec des autorisations

de déballage.

Cela permettrait à ces commerçants d'organiser une livraison ou un point de retrait de marchandises avec une précommande par mail/tel.

La ville pourrait recenser les coordonnées de ces commerçants et informer leurs administrés de cette alternative.

Nous comptons sur votre soutien pour appuyer cette alternative qui pourrait permettre la continuité de ce service de qualité tout en sauvegardant nos professionnels du commerce non sédentaire au service de la nation.

Nous restons bien sûr à votre disposition ainsi que celles des Maires pour en débattre à cet effet

Cordialement

*Dominique DAMIANO*  
*Président Union des Marchés Grand Sud*  
*Président du SCMPVL*  
06734192425